Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260210-2026_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 30 Janvier 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le trente janvier deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, adressée par Mme ROUX Laurence, Maire.

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme HENNINOT Emmanuelle, Mme GUILLOT Patricia, M. HUREL David, Mme JOUAND Vanessa, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, M. Thierry HUCHET, Mme ROUX Laurence, M. ROBERT Michel, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Pouvoirs : Absente représentée
Mme ROUILLE Océane par Mme BOISNARD Christine

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme BOISNARD Christine a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Convention de Mise à disposition d'un local pour le Relais Petite Enfance – délibération 2026-08
Dans le cadre du service petite enfance, les animatrices sont amenées à effectuer sur la commune des matinées d'éveil à destination des enfants d'âges préscolaires accompagnés d'un professionnel de l'accueil individuel du territoire. Les matinées ont lieu dans les locaux de la médiathèque municipale au 10, rue des peupliers.
La présente convention a pour objet de mettre à disposition de la communauté de communes BPLC les locaux pour les matinées d'éveil pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Il est prévu un transfert de l'activité vers la salle de sieste ALSH de la mairie, plus accessible et mieux chauffée, au 11 rue des Merisiers.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Autorise Mme La Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local pour le relais Petite enfance pour la période du 1er janvier 2026 au 31 janvier 2026.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Laurence ROUX

La Secrétaire

Christine BOISNARD